

Assurance vie succession spoliation

Par laruep, le 17/11/2013 à 08:23

Ma belle mère et son frère viennent d'hériter de leur tante d'une assurance vie d'un montant de soixante mille euros, ils s'avère qu'ils ne toucheront rien et en plus on leur réclame 7000€. Est ce possible

Merci

Par domat, le 17/11/2013 à 17:06

bjr, sans plus d'explication, impossible répondre à votre question. c'est qui "on " ? cdt